

M. MACDONNELL: Monsieur le président, il serait plus pratique pour ceux d'entre nous qui ne sont pas experts comptables de comparer les résultats du National-Canadien avec ceux du Pacifique-Canadien.

M. GORDON: Nous ne saurions parler au nom du Pacifique-Canadien et, bien qu'il s'agisse d'une question que nous avons étudiée avec un certain soin parce que la Commission des transports en est saisie, nous ne sommes pas en mesure d'établir les résultats que donnent les différentes méthodes employées par les deux compagnies de chemins de fer.

M. MACDONNELL: Mais vous indiquez bien un chiffre* total de dépréciation à l'égard du matériel roulant, n'est-ce pas?

M. GORDON: Oui.

M. MACDONNELL: Et le Pacifique-Canadien ne fait-il pas de même?

M. GORDON: Oui.

M. MACDONNELL: Ne pourrions-nous pas avoir le chiffre de plusieurs années?

M. GORDON: Le chiffre qui paraît dans les comptes publiés du Pacifique Canadien est un total général.

M. ARMSTRONG: C'est un total général et ses éléments pourraient fort bien être très différents des nôtres.

M. MACDONNELL: Ne pourrais-je pas laisser là cette question pour le moment et y revenir plus tard?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. FULTON: Ne puis-je à ce point vous demander si la Commission ne vous a pas indiqué de quel côté elle penchait ou entendait pencher?

M. GORDON: Je doute que j'aie le droit de discuter un point qui relève de la Commission des transports. Elle est actuellement à le discuter. La Commission n'en est pas encore venue à une décision mais il existe des solutions de rechange qui doivent être discutées avec la Commission. A mon sens il serait injuste envers la Commission de conjecturer sa décision.

L'hon. M. CHEVRIER: Cela ne revient-il pas à ceci, en somme, savoir qu'après les recommandations de la Commission royale le Parlement a adopté une loi donnant pouvoir et ordre à la Commission des transports d'introduire des méthodes comptables uniformes, méthodes que la Commission est en train d'étudier? De fait, elle a engagé un certain nombre de spécialistes pour l'aider dans son étude. Le président de la Commission des transports m'a déclaré il y a quelque temps, je crois, au cours de discussions que j'ai eues avec lui à la suite d'une question que vous avez posée, monsieur Macdonnell, durant le débat préalable à l'institution du Comité, qu'il n'était pas encore en mesure de formuler une recommandation mais qu'il espérait pouvoir le faire au cours de 1954. Il s'agit d'une méthode plutôt compliquée. La Commission a fait venir quelques spécialistes de l'*Interstate Commerce Commission* afin de les consulter. Elle a employé une couple de spécialistes de l'Ouest canadien et je comprends fort bien que M. Gordon ne veuille pas discuter davantage la question parce que la Commission en est encore réellement saisie.

M. MACDONNELL: Je le comprends et je suppose que ce sont vos prévisions que nous voulons vraiment discuter.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser au sujet de l'en-tête suivant, "Recettes d'exploitations".

M. CHURCHILL: Au sujet du premier paragraphe?

Le PRÉSIDENT: Oui, Monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: C'est un résumé de la matière de la page 26 et le reste. Allez-vous mettre ces pages en délibération plus tard?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous étudierons ces pages plus tard.